Image not found or type unknown

pourquoi devrais-je payer l'huissier ?

Par **enanou**, le **29/08/2010** à **03:12**

BONJOUR
J'ai commencé une procédure avec une avocate mais n'ai pas voulu continuer (pas confiance en elle), quand elle m'a présenté sa facture je l'ai contestée. Pour cela, j'ai dû déposé la somme demandée à la carpa. Je n'ai pas eu gain de cause et n'ai pas voulu faire appel. J'ai reçu une lettre de l'huissier me demandant de payer pour frais d'intervention. J'ai téléphoné au tribunal pour savoir ce qui se passait. Ils m'ont dit que je n'aurais rien à payer tout était envoyé à l'avocate, j'ai téléphoné au secrétariat de l'huissier qui m'a dit qu'il allait voir avec l'huissier. Aujourd'hui, je reçois cette explication : « l'avocate a été contrainte de faire appel à notre Etude pour faire débloquer les fonds bloqués entre les mains de la CARPA par le biais d'une saisie-attribution. Cette procédure a un coût et les frais engagés sont à la charge du débiteur.Je vous invite donc à me faire parvenir le solde de cette affaire selon décompte…. »soit la bagatelle de 572€ . Je ne comprends pas pourquoi l'avocate a fait appel à un huissier puisque l'argent était déposé à la CARPA ? Pouvez-vous me dire ce que j'ai à faire pour cesser cet abus ? Je n'ai pas commandé un huissier, je n'ai pas à le payer pour une somme qui était déjà versée. Comment faire cesser cette procédure ?
D'avance je vous remercie

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés